ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 16190

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le « binge drinking », c'est-à-dire la recherche et l'organisation de l'ivresse chez les jeunes. Ce phénomène, né outre-Manche, est en nette progression en France, puisque 5 % des adolescents déclarent avoir déjà eu une consommation de ce type, qui peut aboutir au coma éthylique. Il lui demande de lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour lutter contre ce fléau.

Texte de la réponse

La consommation de boissons alcoolisées est globalement en baisse en France même parmi les moins de vingt-cinq ans. 9 à 10 % des jeunes Français âgées de dix-huit à vingt-cinq ans présentent néanmoins les signes d'un usage problématique d'alcool. Si la consommation d'alcool est stable, les ivresses alcooliques sont en hausse parmi les jeunes de dix-sept ans. Ces phénomènes sont alarmants. Face à la diffusion préoccupante des comportements à risques, des propositions formulées dans le plan Santé des jeunes, visent à mieux protéger ces derniers. Ainsi la réglementation concernant la vente d'alcool aux mineurs doit être revue dans le sens du renforcement et la vente au forfait ou « open bar » (entrée payante et boissons à volonté) devrait être interdite. Poursuivant la démarche engagée avec le plan « santé des jeunes », ces nouvelles mesures seront intégrées au projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires » qui sera présenté au Parlement début 2009. Parallèlement, des actions de prévention et de prise en charge médicale sont développées. Ainsi, l'ouverture des consultations jeunes consommateurs des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) permettent une prise en charge spécifique des jeunes patients ayant notamment des problèmes d'ivresses répétées. Afin de montrer les dangers sanitaires et sociaux de la consommation alcoolique, une campagne médiatique, commandée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), lancée mi-juillet, s'adresse tout particulièrement aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, et accompagne cette politique. La brochure d'information qui relaye cette campagne interpelle les jeunes sur les risques spécifiques liés à la consommation d'alcool et de boissons énergisantes. Le ministère chargé de la santé, au travers de sa direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France (DRASSIF), soutient par ailleurs un projet de recherche qui vise à étudier la faisabilité du dépistage de la consommation de substances psycho-actives chez les jeunes en milieu scolaire et la prise en charge ou l'orientation, en cas de besoin, à partir d'une grille de repérage des consommations de substances psycho-actives chez les adolescents (questionnaire DEP-ADO) élaboré au Canada. Les résultats de cette enquête menée dans plusieurs départements d'Ile-de-France devraient être disponibles fin 2008. Ils devraient être un élément important pour une éventuelle généralisation d'un tel dépistage lors de consultations médicales. L'ensemble de ces mesures et actions s'inscrivent dans la ligne du plan gouvernemental contre les drogues et les toxicomanies (2008-2011), qui préconise notamment un effort pour renforcer la confiance des adultes dans leur capacité et leur légitimité à intervenir auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez

Circonscription : Nord (17e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16190
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 943
Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10011